

DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 29 novembre 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 18 novembre 2022	

N° 6

Décision Modificative n° 1 du budget annexe Téléassistance 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 novembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- Mme BETHUNE, Mme BONY, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. DA SILVA, M. GAUMET, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VEYSSIERE.

**Membres ayant voix consultative**

- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme GAIDIER, Mme GUILLOT, M. PERRODIN.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe GLASIAN, Colonel DEMARK, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. RAGOT, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DESFORGES, M. DERRE, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme MALTRAIT, M. SOUCHAL, M. VALLEE.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le projet de Décision Modificative n° 1 du budget annexe Téléassistance 2022 prend en compte des ajustements de crédits en fonctionnement.

Au vu des réalisations constatées à ce jour, il est proposé d'abonder le chapitre 011 – Charges à caractère général - de 21 000 €. Face à l'augmentation du prix du baril de pétrole, il est nécessaire d'augmenter la ligne de crédit du carburant à hauteur de 13 000 €. Le volume financier des frais de déplacement nécessite, également, un ajustement de + 8 000 €.

De plus, il est proposé d'abonder le chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés - de 5 000 €.

Ces dépenses de fonctionnement sont compensées par des recettes supplémentaires pour 26 000 € correspondant à des remboursements d'indemnités journalières réalisés par la CPAM à hauteur de 8 000 € et à la contribution du Département pour 18 000 €.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé de façon chiffrée ci-dessous :

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Crédits alloués 2022	Inscriptions DM1 2022
<b>Chapitre 013 – Atténuation de charges</b>			
6419	Remboursement sur rémunération des personnels	10 000,00	+ 8 000,00
7484	Contribution Département (Téléassistance)	2 064 000,00	+ 18 000,00
<b>Total des recettes</b>			<b>+ 26 000,00</b>

  

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		Crédits alloués 2022	Inscriptions DM1 2022
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>			
60622	Carburant	42 000,00	+ 13 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	49 621,87	+ 8 000,00
<b>Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>			
641111	Rémunération du personnel SPP	65 000,00	+ 5 000,00
<b>Total des dépenses</b>			<b>+ 26 000,00</b>

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

## DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe Téléassistance 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 06 DEC. 2022

Le président  
du conseil d'administration du SDIS,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20221129-22\_08298-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2022  
Date de réception préfecture : 13/12/2022